

## **RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.13/22**

Utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil de ville au Corps électoral

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche

Dans l'optique d'améliorer la participation de la population aux votations communales, les messages doivent être présentés de manière simplifiée afin d'être compris par le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Les prochains messages du Conseil de Ville au Corps électoral comprendront une page de garde avec une présentation de l'objet de la votation en langage simplifié, selon les règles du FALC, qui remplacera « L'essentiel en bref ». Ces informations résumeront le message complet et détaillé sur l'objet de la votation.

Au verso de cette page de garde figureront les informations sur les modalités de vote : pourquoi voter, comment voter, etc. Cette démarche répond également à la demande formulée dans la motion 5.12/22.

La cellule de Communication est chargée de rédiger les informations contenues sur cette page, afin d'assurer un niveau de langage facile à comprendre et correspondant aux informations techniques de l'objet soumis à votation.

Le Conseil communal espère que la présentation en plusieurs niveaux de langage des messages soumis à votation populaire pourra encourager un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens à faire entendre leur avis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 16 janvier 2024